



BESSENAY - Séance du 14 Janvier 2020
Prochaine séance du Conseil Municipal
Mardi 18 février à 20h30

**Toute l'Equipe Municipale vous présente
ses meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite
pour cette nouvelle année.**

Agenda

Samedi 1er février
Béchemel : concert

Jeudi 6 février
Club des Cerisiers Blancs :
repas dansant

Samedi 8 février
Pompiers : grenouilles

Dimanche 16 février
Chasse : repas
Conseil de Parents d'Elèves :
Fête de l'école

Mardi 18 février
Conseil de Parents d'Elèves
Soirée théâtre-débat
« les écrans à la maison »

Samedi 22 février
Comité des Jeunes : dîner
spectacle

Samedi 7 et dimanche 8 mars
Comité des Fêtes : salon des vins

ZOOM

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS QUELQUES RAPPELS

Inscriptions sur les listes électorales :

Pour voter lors des élections municipales (1^{er} tour : 15 mars ; 2nd tour - s'il a lieu : 22 mars), il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février.

Personnes concernées : les nouveaux arrivants, les électeurs ayant changé de domicile sur la commune, les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 21 mars 2020 s'ils n'ont pas été informés par la mairie de leur inscription d'office.

Mode de scrutin : Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Il n'est pas possible ni d'ajouter ni de rayer des noms : le panachage n'est pas autorisé sous peine de nullité. Vous votez en faveur d'une liste de 19 personnes que vous ne pouvez pas modifier.

Conseillers communautaires : Ils sont également élus pour six ans, par fléchage, selon le même mode de scrutin et par le même vote que les conseillers municipaux.

Au moment du vote, vous aurez donc un bulletin de vote sur lequel figurera deux listes de candidats : les candidats au conseil municipal et les candidats à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez pas séparer.

Résultat et répartition des sièges : Les voix issues du scrutin servent au calcul de la répartition des sièges. L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Les sièges sont répartis entre les listes à la répartition proportionnelle avec prime majoritaire de 50 % des sièges attribués à la liste arrivée en tête.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MARCHAND, GEOFFROY, LOMBARD, FERRIERE, LIMOUSIN, BLANC, TOINON, BOSC, ARQUILLIERE, CROCI, MICOLON.

Excusée : Sylvie FARGERE (pouvoir à Jérôme MICOLON)

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, Pierre CARADOT est nommé secrétaire de séance et l'ordre du jour est ensuite abordé.

Mr le Maire renouvelle ses vœux à l'assemblée et rappelle que le budget sera voté au prochain conseil municipal du 18 février.

1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019.

2. Rémunération des activités accessoires effectuées par les enseignants

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un service d'études est en place et qu'il est nécessaire de faire appel aux enseignants des écoles pour en assurer la surveillance sur certains créneaux horaires. Les heures ainsi réalisées seront rémunérées selon les taux définis par le bulletin officiel de l'éducation nationale en vigueur. Il est rappelé que les études sont organisées les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30 pour les enfants du CE1 au CM2 et que ce service est gratuit pour les familles. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation et la rémunération de ces heures d'études dirigées.

3. Convention pour frais de scolarité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention de participation aux frais de scolarité avec la commune de Saint-Genis-les-Ollières qui peut accueillir dans son école les enfants bessenois relevant des classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

4. Reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

La taxe d'aménagement est un impôt local applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments et d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe est instituée automatiquement par les communes ayant un Plan Local d'Urbanisme.

La gestion des zones d'activités économiques relevant d'une compétence communautaire, il est proposé que la taxe d'aménagement de ces zones soient reversées à la Communauté de Communes. Afin de prendre en compte les dégradations et les nuisances des zones d'activités économiques portées par les communes, il est toutefois proposé que le reversement de la taxe par les communes soit limité à 75 %. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5. Vote du taux de la taxe d'aménagement des zones d'activités économiques

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe d'aménagement qui peut être différent entre les zones d'activités économiques et les habitations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement appliqué sur les zones d'activités économiques communales à 5 %.

6. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Chalet des jeunes : Les travaux d'isolation sont en cours et la grande salle est quasiment terminée. Tout est mis en œuvre pour une réception des travaux début mars.

Extension du restaurant scolaire : Le restaurant scolaire a été livré fin décembre et est opérationnel depuis le 6 janvier. Cette extension a permis de gagner beaucoup de places et permet une circulation entre les tables plus aisée. Il est désormais possible au personnel de servir à table et le système de self-service où les enfants se levaient de table pour être servis a été abandonné.

Au niveau acoustique, les tableaux et les nouveaux plafonds sont une réussite. Un réel confort a été apporté tant aux enfants qu'au personnel. Le bilan est très positif.

Tempête du 20 décembre : Des dégâts ont été identifiés sur différents bâtiments : église, chapelle de Ripan, halte-garderie et chalet des jeunes. Une déclaration a été faite auprès de l'assureur.

Salle des fêtes : le ventilateur du chauffage est à remplacer. La réparation devrait se faire rapidement, la difficulté étant de trouver les pièces de rechange pour un matériel de plus de 40 ans.

Extincteurs : 19 extincteurs ont atteint leur date de validité et sont à changer cette année.

Les projets 2020 sont évoqués avec :

- La rénovation du logement d'urgence : un état des lieux va être fait pour définir les travaux à réaliser,
 - La réfection des sols mairie : les sols sont en mauvais état au secrétariat et sont à remplacer,
 - Le complexe sportif : le mur de soutènement de la terrasse de la boule est salpêtré et abîmé. Le projet est de réaliser un bardage devant le mur. Les travaux devront être réalisés, dans la mesure du possible, avant la grande manifestation bouliste des 11 et 12 juillet,
 - Les courts de tennis : il est nécessaire de prévoir le remplacement partiel des grillages des courts A et B. Des plaques sur les tennis de la plateforme du haut se détériorent et des réparations seront à envisager.
 - Les toilettes publiques : une entreprise a été reçue pour l'installation de toilettes autonettoyantes. Sous la halle l'installation de toilettes autonettoyantes est impossible par manque de place. Une création de toilettes pourrait être envisagée dans un secteur proche du passage de la croix avec la pose d'une cabine comprenant un WC et trois urinoirs.
 - Au parc municipal : la structure existante pourrait être conservée et aménagée avec des toilettes autonettoyantes.
 - A la Brévenne : les toilettes existantes peuvent difficilement être transformées.
- Un chiffrage va être réalisé permettant d'approfondir la réflexion sur ces rénovations.

○ Voirie – Environnement

Voirie 2020 : La commission s'est réunie le 2 Janvier. Deux projets majeurs sont prévus cette année : le chemin d'En Sus qui n'a pas pu être réalisé en 2019 et le chemin du haut d'Arfeuilles. Au niveau communautaire, la réfection d'une partie de la voirie de Bernay est programmée.

Containers enterrés : Il convient de continuer à réfléchir sur les possibilités d'enterrer de nouveaux containers. Une animation autour du fonctionnement de ces containers est prévue par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, de 9 h 00 à 12 h 00, le 21 Janvier avec la participation de l'école Les Echaras et de la maison de retraite Irénée.

Priorités à droite : **Les priorités à droite sont effectives.** Des panneaux ont été installés à chaque entrée de village indiquant que les carrefours ont été modifiés. Il conviendra à chacun de faire preuve de vigilance pendant quelques semaines, le temps de changer les habitudes.

Réunion publique des agriculteurs : Pour tout savoir sur l'agriculture à Bessenay, rendez-vous le **mercredi 12 février à 19h 00**, salle du Trapèze. La réunion sera animée par les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

Assainissement Arfeuilles : Les travaux ont débuté mercredi 15 Janvier.

○ Informatique

Remplacement des ordinateurs du secrétariat : Le remplacement des 2 ordinateurs du secrétariat sera inscrit au budget 2020.

La sonorisation du Trapèze a été remplacée afin de la rendre plus facile dans son utilisation.

○ Communication et Tourisme

Signalétique : Comme prévu, la signalétique indiquant les parkings va être améliorée dès réception des lames prévue courant Février.

Panneau lumineux : A compter du 29 février 2020, le constructeur n'en assurera plus la maintenance en raison de l'obsolescence du système. Des fournisseurs ont été contactés pour son remplacement.

Fibre optique : une rencontre est prévue le 27 janvier à la CCPA pour faire un point sur l'avancement de la mise en place de la fibre sur les 17 communes. Cette installation connaît des difficultés en raison de l'utilisation de poteaux existants et en mauvais état ce qui, lors des dernières intempéries, a engendré de nombreuses casses.

Commerces :

- Un compteur de flux va être installé sur la place du marché dans le cadre du programme d'aide au développement de l'économie locale mis en place par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Cette dernière prend à sa charge l'installation de 10 capteurs sur l'ensemble du territoire de la CCPA.
Ces capteurs enregistreront les flux des piétons et des véhicules et permettront d'avoir des chiffres en termes de fréquentation, d'horaires... Pour notre commune, il sera installé de façon permanente au niveau du passage piéton devant la pharmacie.
- L'office notarial a démarré son activité sur la place et l'institut de soins devrait ouvrir courant avril.

O Manifestations – Vie Associative

Téléthon : Le montant des dons remis à l'association s'élève à **2032.35 €**, en nette hausse par rapport aux deux dernières années. Bravo à tous !

Vœux au Club des Cerisiers Blancs : Ils sont prévus le mardi 21 Janvier à 17 h 00 au Trapèze.

Semaines de l'environnement : Elles auront lieu du 19 avril au 28 juin sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle,

Marché aux fleurs : Il aura lieu le **9 mai**. Le thème sera celui de la basse-cour. Le Comité des Fêtes renouvellera son animation « casse-croûte ».

Projet 2020 :

- Suite aux vents violents du 20 décembre, le barnum qui était sur la place ne pourra pas être remonté. Il convient donc de prévoir son remplacement par un nouveau de surface voisine de 60 m².
- Installation d'un lave-verre à la salle polyvalente : une réunion avec les associations est prévue le 27 janvier pour faire une analyse de leurs besoins.

O Urbanisme

Modification du Plan Local d'Urbanisme pour l'extension de la zone artisanale des Garelles : Le souhait des élus de Bessenay et des techniciens de la CCPA est que cette zone garde sa vocation artisanale. Le développement de la zone artisanale des Garelles n'est pas destiné à accueillir de grosses entreprises. Plusieurs artisans locaux se sont déjà déclarés intéressés.

Deux propositions d'aménagement sont aujourd'hui à l'étude, chacune prévoit la création de 4 lots avec une desserte un peu différente entre les deux ébauches. Une étude des coûts vient d'être réalisée et permettra sans doute d'orienter le choix définitif.

Le planning prévoit une enquête publique dans le courant du mois de mai pour une adoption de cette modification en Juillet.

7. Permis de construire déposés :

NOM	Adresse terrain	Objet	Déposé le
SCI FGH Immo 16 Guerpillon Franck	1 Ch. des Dimes	Reconstruction d'un bâtiment à l'identique	09/12/2019
SAUVEGARDE 69 IME la Cerisaie	5 Ch de la Cerisaie	Création d'un nouveau pavillon	19/12/2019
Limousin Kevin Altounian Hélène	1 rue Chanel	Rénovation d'une grange en habitation	23/12/2019

○ ENEDIS – Qualité de la fourniture d'électricité sur notre commune

La commune de Bessenay est essentiellement alimentée par le départ haute-tension de Brussieu, issu du poste de transformation régional de L'Arbresle. Ce départ est constitué à plus de 70 % de lignes aériennes. Il est donc soumis aux contraintes environnementales (orages, vents violents, givres, projections de branches ou chutes d'arbres, oiseaux, activités de tiers...). Ces aléas peuvent être à l'origine de défauts.

À l'apparition d'un défaut, afin d'éviter une coupure préjudiciable à la qualité de desserte de l'énergie électrique, le système automatique de protection interrompt le courant une fraction de seconde sur la ligne en défaut. Cette première coupure peut être suivie d'une seconde interruption de 15 secondes, puis d'une coupure définitive si le défaut n'a toujours pas été éliminé. Ce dispositif a pour fonction de protéger les personnes, les installations de distribution électrique et celle des clients.

Dans de nombreux cas, ces coupures de 300 millisecondes ou de 15 secondes permettent d'éliminer le défaut sans coupure longue et sans intervention sur le terrain. Lorsque le cycle de réenclenchements s'avère inefficace, la coupure est « définitive » et nécessite l'intervention des équipes d'Enedis sur le terrain.

En 2019, 35 coupures de 300 millisecondes et 7 coupures de 15 secondes ont permis d'éliminer des défauts sur le réseau, sans coupure longue. En outre, 7 coupures définitives ont nécessité le déplacement d'équipes.

○ Recensement militaire - Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement en Mairie entre la date des 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le jeune (ou son représentant légal) doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée, par exemple).

○ Priorités à droite

Pour rappel, les priorités à droite sont désormais effectives dans tout le village. Soyez prudent.



Infos CCPA

À partir du 3 février 2020, les conditions d'accès en déchèteries publiques seront modifiées. Les deux déchèteries publiques seront ouvertes uniquement aux **services techniques** des 17 communes et aux **particuliers** du Pays de L'Arbresle.

Sur 2020, afin que seuls les habitants accèdent en déchèteries, il est instauré un quota de passages pour chaque usager valable du 1er janvier au 31 décembre :

- **24 passages par an** en véhicule d'un gabarit de moins de 3m³ » (type petits utilitaires, petites remorques jusqu'à 750 kg)

- **6 passages par an** en véhicule de gabarit entre 4 et 12 m³ (type fourgons)

Ce quota est largement supérieur à la moyenne de fréquentation d'un usager qui est de 8 passages à l'année.

Les véhicules de plus de 12 m³ et de type camions plateaux sont interdits en déchèteries.

Quelles sont les solutions pour les professionnels ?

- Apporter leurs déchets dans les horaires de la déchèterie professionnelle à Fleurieux sur L'Arbresle : accueil personnalisé, temps de vidage réduit et traçabilité des déchets, tarif au poids – site privé géré par SERNED, plus d'informations au 04 78 70 54 54 ou info@serfim-recyclage.fr – ouverture le 3 février 2020

- Apporter leurs **déchets verts** à la plateforme de la compostière (Racine, 04 78 80 24 00 abiha.maalem@racinebyracine.eu)

- Louer une (ou plusieurs) benne (s) à demeure dans leurs entreprises et y évacuer leurs déchets au fur à mesure

Bibliothèque

Des membres de l'équipe bénévoles de la bibliothèque se sont rendus à St-Julien-sur-Bibost pour découvrir la grainothèque mise en place. Des échanges sont réalisés avec cette bibliothèque et la mutualisation des trajets, notamment pour se rendre à la bibliothèque départementale, est effective.
Suite à la fermeture du commerce Le P'tit Bazar, l'équipe bibliothèque a privilégié les abonnements pour les achats de magazines. Pour quelques titres, les achats seront réalisés au magasin presse de Sain-Bel.

Infos Associations

○ **Aide à Domicile en Milieu Rural** : les salariés et les bénévoles de l'ADMR de BESSENAY vous invitent à l'inauguration de leur maison des services le **samedi 8 février à partir de 11 h00** : 6 chemin de la Drivonne (à côté de la caserne des sapeurs- pompiers).

○ **Conseil de Parents d'Elèves** : suite à l'annulation de la soirée Théâtre-débat sur le thème « les écrans à la maison », une nouvelle date a été programmée le **mardi 18 février à 20h00 salle du Prado**.

○ **Le Comité du Secours Populaire Français du Pays de l'Arbresle**, créé en octobre 2019, qui existait depuis 2017 sous forme d'Antenne, est installé dans les locaux de la Maison des Associations 33 bis rue ga. Péri à l'Arbresle. Son objectif : promouvoir la solidarité généraliste et être présent aux côtés des plus démunis en partenariat avec d'autres organismes et associations du territoire.

Ses activités :

- l'accueil et l'écoute de personnes en difficulté,
- la distribution alimentaire,
- l'accueil de donateurs le samedi matin,
- l'organisation d'événements : journées et séjours de vacances, goûter de Noël, atelier santé, mouvement « copains du monde »...
- la participation aux actions internationales du Secours Populaire.

Bénévoles, rejoignez-nous si le coeur vous en dit !

Vestiaire public ouvert tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30

Boutique solidaire samedi 15 février de 9 h à 12 h 30 (vêtements, jouets, livres, ...)

Nous vous attendons nombreux !

Infos diverses

○ Christine et Gérard FERRIERE, Véronique CHELLES, leurs enfants et petits-enfants, très touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de **Monsieur Henri BLAIN**, vous remercient très sincèrement.

○ **Nouvelle entreprise sur Bessenay : Créaterre**

Viviane Millet, à votre service vous propose des ateliers qui permettent à chacun de révéler son potentiel intérieur, de retrouver son contact avec son cœur, sa joie, sa créativité.

Elle accompagne les personnes qui souhaitent être au plus proche de leur vérité, qui souhaitent vivre des relations qui les emplissent de bonheur.

- Pour Enfants et Parents/Enfants

Création de doudous

Récréa'soi : jeux d'expression de soi et conscience du corps

Ateliers buissonniers : découverte sensible de la nature

- Pour adolescents et adultes

Ateliers méditatifs

Pour découvrir notre offre plus en détail et découvrir le programme, bienvenue sur : viviane-millet.fr

Viviane Millet - Art thérapeute - 06 26 93 04 50

2373...

Après le travail de recensement effectué en début d'année 2019 par nos 4 agents, les chiffres officiels de l'INSEE ont été publiés en cette fin d'année.

C'est donc 2373 bessenais et bessenaises qui vivent dans notre beau village : 2293 habitants auxquels s'ajoutent 80 personnes « comptés à part » par l'INSEE. Cette population comptée à part comprend les étudiants qui ont une résidence dans une autre commune du fait de leurs études et les personnes résidant à la maison de retraite...



Joies et Peines Bessenay 2019

(Selon informations reçues en Mairie)

Mariages

Patricia FRIDMANN
Pierre GARON
20 avril à Francheville

Laure COUSIN
Christophe JOSSE
4 mai

Candice DUCARRE
Nicolas SERRAILLE
11 mai à Savigny

Marie-Pierre LOPEZ
Michel CALVET
1^{er} juin

Anne-Laure CALVANO
Alexandre CZAJKA
22 juin

Emmanuella FONTAINE
Jean-Pierre IAFRATE
29 juin

Virginia DE CARVALHO SANCHES
André ACCARIE
03 août

Marlène CHAPUS
Guillaume GORD
15 août

Mathilde COLIN
Dylan COIN
31 août

Christelle SAHY
Bertrand KANDELAFT
7 Septembre

Indra LAMBERT
Aurélien CAPALDI
5 octobre

Lamia HADJI
Yassine LAHRIZI
12 octobre

Audrey LE ROUX
Ludovic CHANUT
16 novembre

Aglaé SEDENO
Frédéric LE CLECH
24 décembre

Alexia FAURE
Fabrice LA POSTA
31 décembre

Naissances

Yohan SAMPOL : 8 janvier

Jonathan DEGAUD : 28 janvier

Camille CHAZAUD : 30 janvier

Auguste DENIS : 5 février

Téa PALARD : 8 février

Lys-Aurore CHAUSSE : 8 février

Lucas LOUISIA : 27 février

Hugo GIROUD : 25 mars

Inès GEOFFROY : 6 avril

Iyed CHEKIR : 18 avril

Edin BRUN BURILOVIC : 6 mai

Nathalie VAZQUEZ : 26 mai

Nolan BAKAR : 4 août

Hélios DE CARVALHO SANCHES ACCARIE : 10 août

Violette REBORA : 14 août

Lily-Rose ESPARON : 19 août

Léonie SUCHET : 18 septembre

Erwann ADELL : 22 septembre

Logan VILLAIN : 26 septembre

Mia THIZY : 6 décembre

Lina SIMON : 10 décembre

Haley MOINEL : 11 décembre

Décès

Jean-Luc CHELLES, le 12 janvier, à 53 ans

Jeanne VOLAY, née GIRARD, le 13 mars, à 89 ans

Marguerite DELORME, née VENET, le 14 mars, à 84 ans

Paulette VERRON, née BEAUFILS, le 22 mars, à 79 ans

Paulette CUISINIER, née CHAVEROT, le 1^{er} avril, à 86 ans

Simone GUYON, le 4 avril, à 95 ans

Marthe ALLOIN, née CHAZAUD, le 07 avril, à 95 ans

Benjamin BEQUET, le 18 avril, à 32 ans

Renée ROSTAING-TAYARD, née BLAIN, le 3 mai, à 77 ans

Claudette DUPERRAY, le 21 mai, à 90 ans

Jean Yves GOY, le 29 juin, à 66 ans

Lucien ARQUILLIERE, le 2 août, à 80 ans

Josette LAMBERT, née MARCHAND, le 3 août, à 65 ans

Jean-Marie DUPRE, le 28 septembre, à 91 ans

Serge BETTAN, le 2 novembre, à 53 ans

Henri BLAIN, le 20 novembre, à 89 ans

Jeannine JOUVAINS, née BERNARD, le 26 novembre, à 90 ans

Nicole CORMON, née RAZY, le 27 novembre, à 76 ans

Jean Marcel REGIPAS, le 14 décembre, à 91 ans

Pédro PINILLA FELIX, le 28 décembre, à 77 ans

Andrée LACROIX, née PIGUET, le 31 décembre, à 95 ans

Décès à la Maison de retraite

Marie Claire FOUGERE, née LYAN
Le 21 janvier, à 92 ans

Nicole POURCENOUX, née SORDET
Le 19 janvier, à 90 ans

Colette MAESTRONI, née DORA
Le 07 février, à 82 ans

Clément BARANGE
Le 19 mai, à 81 ans

Edouard IRR
Le 31 mai, à 86 ans

Paul CASANOVA
Le 12 juin, à 89 ans

Andrée LEMOINE, née BARCHAIN
Le 13 juin, à 83 ans

Janine RUF, née HUSAK
Le 4 juillet, à 94 ans

Camille PASCAL, née VINARD
Le 20 juillet, à 88 ans

René BERT
Le 23 juillet, à 94 ans

Renée ALIX, née PUTIN
Le 21 juillet, à 98 ans

Collette GRIFFON
Le 19 août, à 92 ans

Marie ALAGNOU, née RESSICAUD
Le 21 août, à 92 ans

Marie-Louise MICHAUX, née ROTTIERS
Le 10 septembre, à 103 ans

Pierre SAGNOL
Le 22 septembre, 83 ans

Germaine CAMPAGNA, née SARCEY
Le 10 octobre, 100 ans

Jeanne KANDELAFT
Le 11 octobre, 93 ans

Georges MOREL
Le 18 octobre, 105 ans

Pierre MICOLON
Le 30 octobre, 80 ans

Jeannine URBAN, née MARTINET,
Le 2 décembre, à 91 ans

André MONTAGNY
Le 27 décembre, à 96 ans

Joseph BRUYERE
Le 27 décembre, à 93 ans